

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

**Séance du 3 septembre 2020 à 20 heures 30 minutes  
Salle du Conseil - Mairie**

**Présents :**

Mme BENKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

**Absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme PHILIBERT Patricia

**Président de séance :** M. GARNIER Gilles

**1 - Compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 2 juillet 2020 :**

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de compte rendu de la séance du 2 juillet 2020 se prononcent sur son adoption.

VOTE : Adoptée à l'unanimité (des conseillers présents soit – 2 votes de conseillers retardataires)

20h32 : arrivée de Monsieur Sylvain BERNARD.

**2 - Compte rendu des réunions de structures intercommunales :**

**CCDSV - Commission environnement PCAET :**

- Réunion de la Commission le Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**) a été mis en place depuis 2015. C'est un plan obligatoire pour les Communautés de Communes, il concerne l'ensemble des démarches engagées en faveur du climat, étude relative aux futures énergies, évaluation de la consommation du territoire de la CCDSV et promotion des moyens à mettre en œuvre pour réduire cette consommation. Des contrats sont passés pour recruter des bureaux d'études en commun avec d'autres collectivités territoriales.

20h37 : arrivée de Madame Nadine GONIN.

- Présentation du service public de la performance énergétique avec recherche d'un label énergétique (3 classifications possibles : Bonne, Meilleure, Très Bonne).
- Désignation d'un référent PCAET dans chaque commune.
- Plan d'aménagement forestier sur le Domaine de Cibeins : la CCDSV possède 25 ha dans le domaine depuis 2012 suite à une rétrocession de la Région. La CCDSV a donc la gestion de ce domaine en lien avec l'ONF, avec lequel une convention a été signée.
- Travaux de défrichage de l'emplacement du futur collège de St Didier de Formans : des études sont en cours de réalisation afin de préserver les essences particulières et certaines espèces de la faune.

#### **CCDSV - Commission Economie :**

- Réunion de la Commission économie du mardi 21 juillet avec élection du Vice-président.

La commission a pour mission d'aider les entreprises, de créer aménager et entretenir les onze Zones d'Activités Economiques (ZAE), de définir la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales d'intérêt intercommunautaire.

Le territoire de la CCDSV compte près de 10 000 emplois dont 4662 dans les ZAE. L'implantation de Montfray et Civrieux (Technoparc) a été réalisée de 2014 à 2020. Il reste 20 ha à commercialiser.

La commission doit requalifier des friches industrielles. La prochaine sera la base logistique de Reyrieux (ex Intermarché) pour trouver un repreneur du bâtiment. Beaucoup de réfections de voiries des zones sont à planifier. Prévision de plusieurs extensions de ZAE dont celle de Savigneux.

Le développement du soutien nécessaire aux entreprises avec l'actualité sanitaire et économique s'est amplifié : création de fonds de soutien aux micro-entreprises et soutien au développement et à la création d'entreprises.

De 1 million d'euros en 2019, le budget prévisionnel des ZAE sur les 3 prochains exercices dépasse les 1.1 millions d'euros.

#### **CCDSV – Commission culture, tourisme, patrimoine et voie bleue :**

- Réunion du 2 septembre 2020 : Présentation du service culture de la CCDSV, avec réflexion sur la méthode de travail de la Commission.
- Ce sera aux communes d'apporter des propositions. Lecture publique, cinéma, programmation culturelle sont des exemples de thèmes possibles à étudier en groupes de travail. En ce qui concerne le réseau des bibliothèques, il se compose d'une médiathèque à Trévoux et de 15 bibliothèques plus 2 points de lecture dans les communes qui fonctionnent grâce à 170 bénévoles, et une navette qui fait circuler les documents. Grâce au réseau, les lecteurs ont à leur disposition 122 000 documents (livres, CD, DVD) dont 11 000 de la BDP (Bibliothèque de Prêt). Savigneux détient 2 741 ouvrages. Chaque année la CCDSV verse un euro par habitant à chaque commune pour acheter ses ouvrages. Tous les adhérents peuvent emprunter des documents sur la totalité du réseau. 39% de la population est inscrite au réseau, 44 % dans les autres bibliothèques. Il y a 241 lecteurs inscrits à Savigneux. 68 % des lecteurs ont entre 13 et 65 ans.
- Programmation culturelle Eolia, la saison a commencé à Savigneux, s'est arrêtée avec le COVID et elle reprend le 27 septembre en commençant par la maison éclusière de Parcieux.
- Maintien des Journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre 2020.

### **CCDSV – Commission Assainissement :**

- La gestion de l'assainissement collectif est un marché organisé en prestations de service. Différentes entreprises gèrent les stations dont la société Veolia qui en gère plusieurs dont Massieux et Jassans. La CCDSV gère les stations de traitement des eaux usées par le biais de contrats d'affermage (entretien). La station de Massieux est gérée par Véolia, les autres stations le sont par la société Cholton. La station qui dessert Beauregard et Frans située Jassans est gérée par le biais d'une Délégation de Service Publique.
- Le service compte 15 297 abonnés en 2019 soit +5% par rapport à 2018, 15 stations d'épuration et le réseau représente 285 km de conduites. La consommation moyenne par habitants est de 110 m3. Les consommations en eau ont tendance à diminuer sur le territoire.
- Des autorisations sont accordées aux entreprises pour qu'elles puissent rejeter leurs eaux usées dans le réseau, mais avec la signature de contrats d'objectifs.
- En moyenne le tarif est de 2,86 € TTC le m3 pour la part assainissement sur la facturation de l'eau potable.
- Pour l'assainissement non collectif : on dénombre 1 267 installations mais le chiffre se réduit au fur et à mesure que le réseau collectif se développe. Peu d'installations sont conformes à la norme (22%), toutefois 69% ne présentent pas de danger. On compte 3% d'habitations avec installation inexistante.

### **3 - Compte-rendu des décisions du Maire rendues en matière de commande publique :**

**Tableau des décisions du Maire prises du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020**

#### **Commande publique**

<b>Libellé de la dépense</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Montant (TTC)</b>
Travaux préparatoires au projet numérique à l'école	SEVE	1 302, 90 €
2 banquettes garderie	Manutan	408, 73 €
2000 masques chirurgicaux	AMF Ain	480, 00 €
Maintenance annuelle City Stade	AGORESPACE	1 070, 00 €
Changement des moteurs et volets roulants de logements	SANDRON	1 815, 00 €

### **4 - Compte-rendu des décisions du Maire prises en matière d'autorisations d'urbanisme :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des dossiers d'urbanisme déposés durant les mois de juillet et août 2020.

### **5 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire en matière de droit de préemption urbain :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des dossiers de droit de préemption en secteur urbain, déposés en mairie durant les mois de juillet et août 2020.

### **6 - Présentation du rapport d'activité 2019 de la CCDSV :**

Monsieur le Maire commente brièvement le rapport d'activité 2019 de la CCDSV qui avait été envoyé pour lecture préalable à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur Fabrice PESNEL intervient concernant le PLUI, cette question sera mise en discussion et vote préalable auprès des communes en fin d'année 2020. Il serait utile d'informer les nouveaux élus en Conseil Municipal avant de prévoir un vote sur ce sujet.

Le rapport n'appelle pas d'autre remarque.

### **7 - Convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle du corps communal de sapeurs-pompiers de Savigneux :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers défini comme un Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI).

Le code général des collectivités territoriales dispose dans son article L 1424-1 que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux sont déterminées par le règlement opérationnel. En revanche les autres relations (hors interventions) entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et ces corps non intégrés sont fixées par voie de convention.

A cet effet le SDIS de l'Ain a communiqué un projet de convention afin d'actualiser les dispositions relatives aux opérations, aux personnels, à la mise à disposition de moyens matériels et financiers.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et demande au Conseil Municipal d'accepter les dispositions de cette convention et de l'autoriser à la signer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- d'adopter la convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle du corps communal de sapeurs-pompiers de Savigneux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle du corps communal de sapeurs-pompiers de Savigneux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **8 - Désignation d'un Comité Consultatif Communal des sapeurs-pompiers volontaires :**

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'arrêté du 7 novembre 2005 du Ministère de l'Intérieur portant organisation des Comités Consultatifs Communaux et Intercommunaux de sapeurs-pompiers volontaires, il convient de créer un Comité Consultatif.

Celui-ci sera compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Les représentants de la commune au Comité Consultatif Communal des sapeurs-pompiers volontaires doivent être désignés, dans les quatre mois suivant le renouvellement général du Conseil Municipal, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires, par le Conseil Municipal parmi les membres n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire.

Trois grades (ou 4 ?) des sapeurs-pompiers volontaires sont représentés au niveau du CPINI de Savigneux.

Outre le Maire, membre de droit, il y a lieu de désigner des élus locaux pour assurer la parité au sein du Comité Consultatif Communal

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DESIGNE** les membres suivants pour représenter la Municipalité au sein du Comité Consultatif Communal :

- Titulaires : Fabrice PESNEL, Elise DIENNET, Philippe THEVENARD
- Suppléants : Brigitte KLEIN, Patricia PHILIBERT, Jean-Pierre BREVET

**APPROUVE** la composition du Comité Consultatif Communal de Savigneux tel que nommé ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **9 - Travaux en cours :**

- La réfection de la façade de la Résidence des Anciennes Ecoles, bâtiment Est, est terminée.
- La fuite d'eau à la buvette du stade de foot a été réparée conformément à la commande validée par le Conseil Municipal.
- Les réparations des stores de certains appartements de la Résidence des Anciennes Ecoles ont été effectuées.
- Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable Chemin de Grange Porte sont en cours sur 870 mètres de canalisation.

### **10 - Questions diverses :**

- Commission Communication - réunion de rentrée :
  - ✓ Sélection des 10 photos du concours pour l'élection de la couverture du prochain bulletin municipal lors du Forum des Associations.
  - ✓ Afin d'encourager la participation au concours, il est proposé de prévoir un prix pour le gagnant ou la gagnante du concours, les années prochaines.
  - ✓ Plan du village distribuable : 3 devis ont été reçus, des précisions seront demandées. La Commission s'interroge sur le format A2 ou A3 ? Il apparaît que le format A2 sera plus lisible.
  - ✓ Bulletin municipal : 3 devis ont été demandés. Envoi des sollicitations pour les insertions publicitaires mi-septembre.
  - ✓ Au regard de la conjoncture, proposition de reconduction du tarif de 2019 :
    - 1/12° (9 cm x 5 cm) : 55 €
    - 1/8° (9 cm x 7 cm) : 82 €
    - 1/6° (18 cm x 5 cm ou 9 cm x 10 cm) : 110 €
    - ½ page : 220 € - 1 page : 440 €
  - ✓ Réunion de préparation du bulletin municipal avec les associations le mardi 6 octobre 2020 à l'Espace Raymond Sanloup.
  - ✓ La mise à jour du site internet sera engagée une fois le bulletin municipal 2021 terminé.
- Rentrée scolaire : 160 élèves sont inscrits à l'école – 3 classes en élémentaire et 3 classes en maternelle. Une classe de Grande Section de maternelle et de CP a en effet intégré le bâtiment de l'école maternelle, afin que cette classe bénéficie également de l'intervention des ATSEM.
- Point sur les changements pour la garderie : cette année il y aura une salle de garderie dans chaque bâtiment. En raison de la situation sanitaire les parents n'ont pas le droit de rentrer dans l'école. Il a

donc été défini des horaires fixes pour les sorties, toutes les demi-heures. Cette organisation nécessite à présent 3 intervenants pour encadrer la garderie.

- Une équipe d'élus a tracé des jeux peints dans la cour de l'école.
- Forum des associations samedi 5 septembre : pour l'instant 6 associations seront présentes.

Clôture de séance : 23h00

Prochaines séances : 1<sup>er</sup> octobre – 5 novembre – 3 décembre

Fait à SAVIGNEUX

Le Maire,

